



Procès-verbal de la séance régulière de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 05 décembre 2018 sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Katy Fortier, Directrice générale & Secrétaire-trésorière.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 11/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
- 6.1 PROGRAMME DE REVITALISATION, DEMANDE DE M. JONATHAN GAUTHIER COSSETTE
- 6.2 CESSION DU LOT 5 608 528 POUR UNE RUE
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019
9. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 804 300 \$
10. RÉOLUTION D'ADJUDICATION
11. DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAU D'ARRÊT
12. ACHAT DE MICRO POUR LES SÉANCES DU CONSEIL
13. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019
14. DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2018
15. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
16. DEMANDE DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU GYMNASSE
17. BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER (OMH)
18. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
19. DEMANDE D'INSTALLATION DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ PAR LA CSH
20. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1
21. COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PIKOGAN

22. **LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**
23. **DEMANDE DE M. YVAN ROSE**
24. **VARIA**
- 24.1 *AUTORISATION POUR UN CONSEILLER D'ALLER AU GARAGE MUNICIPAL*
25. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**
26. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[207-12-18](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

[208-12-18](#)

[Adoption des procès-verbaux](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque, il est résolu que les procès-verbaux du 06 novembre 2018 soient acceptés tel que présentés en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 11/12

[209-12-18](#)

[Approbation des comptes à payer](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Josée Laverdière, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

No	Nom	Description	Montant
454	Service de carte Desjardins	Fêtes des bénévoles	107,33 \$
455	Xérox	Copieur octobre	189,08 \$
456	Hydro-Québec	Luminaires	544,57 \$
457	Construction Ubic	Retenue de garantie 5%	16 536,11 \$
458	Revenu Québec	DAS novembre 2018	8 408,52 \$
459	Hydro-Québec	Aqueduc	3 138,94 \$
460	ADRC	DAS novembre 2018	3 616,86 \$
461	TéluS	Cellulaire	286,53 \$
462	Bell Mobilité	Cellulaires	70,13 \$
463	Cimco	Entretien compresseur	12 543,34 \$
464	Société canad. des postes	Frais publipostage	112,51 \$
465	Édition juridique FD	Mise à jour	77,70 \$
466	Formules d'affaires CCL	Fourniture bureau	497,04 \$
467	Hydro-Québec	Complexe	7 817,29 \$
468	Dicom	Messagerie	36,74 \$
469	Énergies Sonic	Diesel, mazout	8 126,71 \$
470	Daniel Tétréault, CPA	Formation	172,46 \$
471	Équipement Protek	Fourniture gants	28,24 \$
472	M & M Nord-Ouest	Garage, niveleuse	168,56 \$
473	Ville d'Amos	LET, écocentre octobre	4 568,78 \$
474	Épicerie Carignan	Essence, divers	540,86 \$
475	PG Bilodeau	09-08, niveleuse, sableuse	353,63 \$

476	Mun. Landrienne	Compost- phase 2	2 422,58 \$
477	Pneus G.B.M.	09-08	68,35 \$
478	Millaire & Godbout	Niveleuse	100,81 \$
479	J.G.R.	Garage, 10-07	49,07 \$
480	Boutique Gyva	Fourniture bureau	162,53 \$
481	3097-2467 Qc inc.	Pépine sept. à nov.	1 099,45 \$
482	Télédistribution	Téléphonie, câble	632,19 \$
483	Béton Fortin	Sable à glace	2 967,81 \$
484	Atelier KGM	Garage	12,45 \$
485	Ben Deshaies	Aqueduc	374,13 \$
486	Réusitech	Niveleuse	557,62 \$
487	Forespro	Niveleuse	219,37 \$
488	Mat. 3 + 2 Ltée	Complexe	10,13 \$
489	Traction Amos	Niveleuse, sableuse	359,18 \$
490	Location Amos	Ent. bornes-fontaines	37,25 \$
491	Trionex Hydraulique	10-07, sableuse, garage	1 889,06 \$
492	Sanimos	Récupération	842,01 \$
493	Danny Lamoureux, élect.	Réparation luminaires	616,16 \$
494	H2Lab	Analyses eau potable et usée	493,24 \$
495	Livraison Parco	Messagerie	62,67 \$
496	SMS Équipement	Niveleuse	1 120,63 \$
497	Purolator	Messagerie	45,66 \$
498	Amos Toyota	Camionnette	135,11 \$
	Rémunération		
	Employés		21 217,18 \$
	Conseil municipal		1 374,90 \$

Total 104 811,47 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

La directrice générale & secrétaire-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

6.1 PROGRAMME DE REVITALISATION, DEMANDE DE M. JONATHAN GAUTHIER COSSETTE

210-12-18

Programme de revitalisation, demande de M. Jonathan Gauthier Cossette

ATTENDU QUE la municipalité a adopté par la résolution 18-01-18 un Programme de revitalisation pour l'année 2018;

ATTENDU QUE pour bénéficier de ce programme le requérant devait obtenir son permis de construction et terminer tous les travaux de construction avant le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE le propriétaire ne pourra terminer les travaux de construction avant le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les délais sont causés par la date de livraison de la maison qui a été différée;

ATTENDU QUE la maison n'est toujours pas arrivée en date du 5 décembre 2018;

ATTENDU QUE les délais de livraison sont causés par le fabricant et non par le propriétaire;

ATTENDU QUE le propriétaire a satisfait à toutes autres exigences demandées par le Programme de revitalisation;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande au conseil afin de bénéficier du Programme de revitalisation 2018;

ATTENDU QUE monsieur Gauthier-Cossette avait été informé lors de la délivrance du permis de l'obligation de terminer les travaux avant le 31 décembre 2018 pour bénéficier de ce programme.

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, il est unanimement résolu d'accorder au propriétaire le droit de bénéficier du Programme de revitalisation 2018.

6.2 CESSION DU LOT 5 608 528 POUR UNE RUE

211-12-18

Cession du lot 5 608 528 pour une rue

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 177-10-2017;

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 177-10-2017;

ATTENDU QUE le lot 5 608 528 est inclus dans le prolongement d'une rue éventuelle;

ATTENDU QUE selon l'article 2.2 du règlement de lotissement en vigueur, le propriétaire cède le lot pour la continuité de la future rue;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

D'accepter la cession du lot 5 608 528;

DE mandater Me Sylvie Gagnon à effectuer ladite transaction;

D'autoriser la Directrice générale & secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à ce dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité s'engage à desservir en eau et en égout, les immeubles du cédant soit les lots 5 608 526 et 5608 527, tout à fait gratuitement, et ce, afin de remercier ce dernier de céder l'immeuble aux présentes sans contrepartie monétaire.

7. COMMISSION DES LOISIRS

8. SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Il y aura une séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, le 17 décembre prochain à 20h00 à la salle du conseil de St-Félix-de-Dalquier.

9. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 804 300 \$

212-12-18

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 804 300\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 804 300 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
215	399 300 \$
216	237 700 \$
224	167 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 215, 216 et 224, la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	46 600 \$	
2020.	48 400 \$	
2021.	50 300 \$	
2022.	51 900 \$	
2023.	54 000 \$	à payer en 2023)
2023.	553 100 \$	à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 215, 216 et 224 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

10. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

[213-12-18](#)

Résolution d'adjudication

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2018, au montant de 804 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

46 600 \$	2,65000 %	2019
48 400 \$	2,80000 %	2020
50 300 \$	3,00000 %	2021
51 900 \$	3,15000 %	2022
607 100 \$	3,20000 %	2023

Prix : 98,67300 Coût réel : 3,49898 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

46 600 \$	3,58000 %	2019
48 400 \$	3,58000 %	2020
50 300 \$	3,58000 %	2021
51 900 \$	3,58000 %	2022
607 100 \$	3,58000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,58000 %

3 - CAISSE DESJARDINS D'AMOS

46 600 \$	3,72000 %	2019
48 400 \$	3,72000 %	2020
50 300 \$	3,72000 %	2021
51 900 \$	3,72000 %	2022
607 100 \$	3,72000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,72000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2018 au montant de 804 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 215, 216 et 224. Ces billets sont émis au prix de 98,67300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

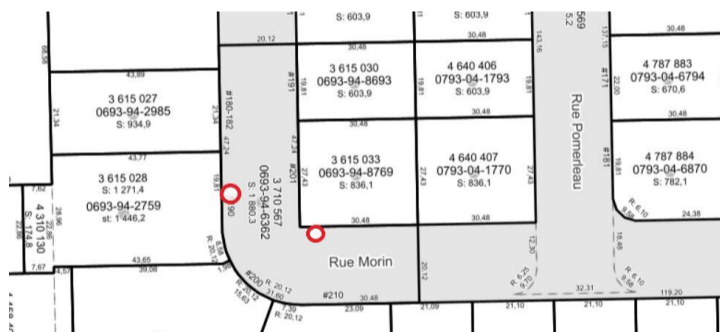
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

11. DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAU D'ARRÊT

[214-12-18](#)

[Demande d'installation de panneau d'ARRÊT](#)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de la part d'un citoyen une demande pour que la municipalité installe des panneaux d'arrêt sur la rue Morin à l'endroit désigné par le croquis;



ATTENDU QUE la municipalité est d'avis qu'une signalisation d'arrêt augmenterait la sécurité de tous;

ATTENDU QUE la municipalité a à cœur la sécurité de ses citoyens;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière, il est unanimement résolu d'installer des panneaux d'arrêt.

12. ACHAT DE MICRO POUR LES SÉANCES DU CONSEIL

[Achat de micro pour les séances du conseil](#)

Cet item est reporté à une séance ultérieure des soumissions supplémentaires devant être demandées.

13. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

[215-12-17](#)

[Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019](#)

ATTENDU QUE l'article 148 du chapitre C-27.1(RLRQ) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme Amélie Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les mardis et qui débiteront à 20h;

- | | | |
|--------------|--------------|----------------|
| • 15 janvier | • 12 février | • 5 mars |
| • 9 avril | • 7 mai | • 4 juin |
| • 9 juillet | • 6 août | • 10 septembre |
| • 8 octobre | • 5 novembre | • 3 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale & secrétaire-trésorière, conformément au *Code municipal*.

14. DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNÉS, CADEAUX ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2018

Dépôt du registre des dons, cadeaux et autres pour l'année 2018

Tel que l'exige la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lors de la dernière séance régulière de l'année, la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil. La secrétaire-trésorière fait donc mention qu'aucune inscription à ce registre n'a été effectuée pour l'année 2018.

15. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

En référence aux articles numéro 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums, les élus suivants : monsieur Jocelyn Boucher, monsieur Germain Lévesque, madame Carmen Sabourin, monsieur Félix Labrecque, madame Amélie Lefebvre, monsieur Patrick Larochelle et madame Josée Laverdière déposent séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

16. DEMANDE DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU GYMNASSE

216-12-18

Demande de relocalisation de la bibliothèque et du gymnase

ATTENDU la demande déposée par les responsables de la bibliothèque et du gymnase;

ATTENDU QUE le local anciennement utilisé par l'Âge d'or est inoccupé;

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Laverdière, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement d'autoriser les responsables de la bibliothèque et du gymnase à effectuer les modifications demandées;

ÉTANT ENTENDU QUE ces travaux seront faits par une équipe de bénévoles.

17. BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER (OMH)

217-12-18

Budget révisé de l'Office municipal d'habitation de St-Félix-de-Dalquier

ATTENDU QUE la société d'habitation a présenté à la municipalité le budget révisé 2018 000931 PU-REG déficit d'exploitation;

Il est proposé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement d'approuver le budget révisé présenté par la Société d'habitation.

18. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

218-12-18

Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QUE le conseil municipal peut désigner un Maire suppléant;

ATTENDU QUE le maire suppléant remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge;

ATTENDU QUE la nomination d'un maire suppléant est, en quelque sorte, une garantie pour les contribuables que l'administration des affaires courantes de notre Municipalité s'effectuera même en l'absence du maire;

ATTENDU QUE selon la résolution 207-12-17, M. Félix Labrecque était nommé maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2018.

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de nommer M. le conseiller Félix Labrecque comme maire suppléant de la municipalité jusqu'au 31 décembre 2019.

19. DEMANDE D'INSTALLATION DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ PAR LA CSH

219-12-18

Demande d'installation de stationnement réservé par la CSH

ATTENDU QUE la zone d'embarquement et de débarquement des élèves pour l'école est située devant l'école;

ATTENDU QU'il arrive que des autos soient stationnées le long de la rue de l'Église nuisant à l'embarquement et au débarquement des élèves;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Harricana a déposé une demande auprès du conseil municipal pour que soit installé des panneaux *Zone réservée aux autobus scolaires* à chaque extrémité de la zone.

Il est proposé par M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement d'installer des panneaux *Zone réservée aux autobus scolaires de 7h à 17 du lundi au vendredi*.

20. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

220-12-18

Sécurité civile – demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 4200\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise Katy Fortier, directrice générale & secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

21. COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PIKOGAN

[221-12-18](#)

[Tarification concernant l'entente pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni pour l'année 2019](#)

Attendu que la municipalité a ratifié une entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

Attendu que ladite entente se termine le 31 décembre 2018;

Attendu que la municipalité est disposée à ratifier une nouvelle entente;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale ;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

De mandater la Directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier une nouvelle entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni pour l'année 2019;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière à ratifier ladite entente.

22. LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

[222-12-18](#)

[Liste des immeubles pouvant être vendus pour défaut de paiement des taxes et nomination d'un représentant](#)

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a envoyé des avis de rappel aux propriétaires visés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la secrétaire-trésorière doit préparer une liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes au cours du mois de novembre;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière doit présenter la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes au conseil municipal au cours du mois de décembre;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter ladite liste et demander à la MRC d'Abitibi de vendre ceux-ci pour le non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE conformément à l'article 985 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la créance résultant de taxes municipales dues se prescrit par trois (3) ans à compter de l'inscription du transfert (2016, 2017, 2018);

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du chapitre C-27.1 (RLRQ.), la municipalité doit mandater un représentant pour protéger ses créances;

ATTENDU QU'il reste quelques immeubles pouvant être vendus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle, et résolu unanimement ce qui suit :

QUE les immeubles suivants font partie de la liste des immeubles pouvant être vendus pour le non-paiement des taxes municipales :

Propriétaire:	M. Denis Carrière		
Adresse:	220, 7e & 8e rang Ouest		
Matricule:	0493 81 9414		
	Taxes	Intérêts	Montant total
Années	Solde		
2016	- \$	- \$	- \$
2017	229,72 \$	39,99 \$	269,71 \$
2018	867,84 \$	66,13 \$	933,97 \$
	1 097,56 \$	106,12 \$	1 203,68 \$

Propriétaire:	M. Sylvain Beauvais		
Adresse:	248, 5e & 6e rang Ouest		
Matricule:	0689 08 1381		
	Taxes	Intérêts	Montant total
Années	Solde		
2016	1,04 \$	0,16 \$	1,20 \$
2017	1 642,68 \$	248,69 \$	1 891,37 \$
2018	1 924,59 \$	146,43 \$	2 071,02 \$
	3 568,31 \$	395,28 \$	3 963,59 \$

QUE les propriétaires recevront par poste certifiée un avis les informant de la situation;

QUE la municipalité transmettra à la M.R.C. d'Abitibi ladite liste ci-dessus pour procéder à la vente desdits immeubles;

QUE la municipalité mandate Mme Katy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière pour protéger les intérêts de la municipalité.

23. DEMANDE DE M. YVAN ROSE

[223-12-18](#)

[Demande de M. Yvan Rose](#)

ATTENDU QUE M. Rose est copropriétaire d'une résidence situé au 60, rue Bradette;

ATTENDU QUE la municipalité envoie l'avis d'imposition et les avis de rappel seulement qu'à l'adresse principale au dossier;

ATTENDU QUE M. Rose demande au conseil d'annuler les intérêts portés au compte puisqu'il n'était pas informé de la situation;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement de ne pas annuler les intérêts portés au compte 0793 05 9678.

24. VARIA

24.1 AUTORISATION POUR UN CONSEILLER D'ALLER AU GARAGE MUNICIPAL

224-12-18

Autorisation pour un conseiller d'aller au garage municipal

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le camion de collectes afin de pouvoir faire la cueillette du compost;

ATTENDU QUE M. le conseiller Félix Labrecque a les connaissances requises pour orienter les travaux de modifications;

ATTENDU QUE des mesures et autres informations seront requises pour pouvoir planifier les modifications.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque d'autoriser l'accès au garage à M. le conseiller Félix Labrecque afin qu'il puisse prendre les informations nécessaires à la réussite du projet et ce, jusqu'à ce que le camion soit modifié.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

26. LEVÉE DE LA SESSION

La séance est levée, il est 20h43

Jocelyn Boucher
Maire

Katy Fortier
Directrice Générale & Sec. Très.